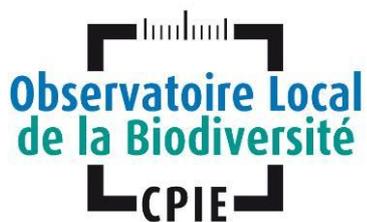




SÈVRE ET BOCAGE



## PAS DE PRINTEMPS SANS AILES

Inventaire participatif des populations d'hirondelles  
sur le Pays de Pouzauges

Synthèse des prospections de l'années 2023 et comparaison avec la  
campagne de prospections 2012-2014



*Hirondelles noires en vol.*

L. L.

## CONTEXTE

Entre 2012 et 2014, l'Union Régionale des Centres Permanents d'Initiatives pour l'Environnement (URCPIE) des Pays de la Loire a initié une action de sciences participatives de portée régionale intitulée « *Pas de Printemps sans ailes* » portant notamment sur le suivi d'espèces d'hirondelles.

A l'époque, le Pays de Pouzauges avait été inventorié en partie et il est apparu intéressant de renouveler l'opération 10 ans plus tard, dans un contexte général de déclin de la biodiversité et notamment des populations d'oiseaux inféodés aux bâtiments tels que les hirondelles (Marchadour, 2023).

Cette opération a eu pour objectif de permettre à la population locale du territoire de s'investir dans l'application d'un protocole scientifique de suivi de 2 espèces d'hirondelles facilement reconnaissables (Hirondelle de fenêtre et Hirondelle rustique), tout en sensibilisant plus largement sur cette thématique.

Lors de cette campagne 2023, ce sont toutes les communes qui ont fait l'objet de prospections et les résultats obtenus sur les 15 zones déjà suivies il y a 10 ans, avec le même protocole, ont pu être comparés dans le but d'estimer une tendance locale de l'évolution des populations de ces espèces.

Cette opération s'inscrit dans le cadre des actions portées par la Communauté de communes du Pays de Pouzauges et de son label Territoire Engagé pour la Nature (TEN).

## RESULTATS DES INVENTAIRES DE 2023

Sur l'ensemble du Pays de Pouzauges, 89 quadrats de 100 ha ont été prospectés par 37 personnes qui se sont impliquées dans la réalisation des inventaires.

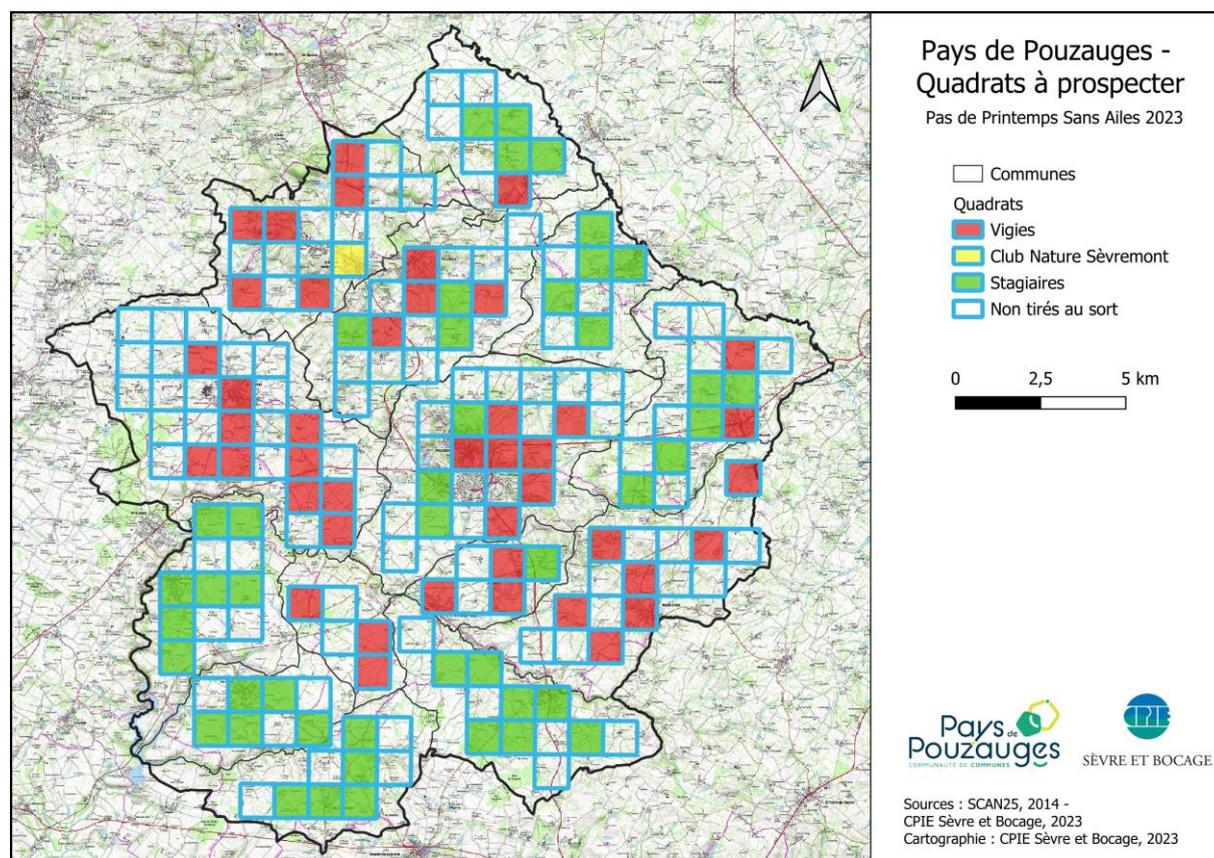


Figure 1 : Répartition des quadrats suivis en 2023

En 2023 et sur l'ensemble du Pays de Pouzauges, 1 187 nids d'hirondelles ont été recensés, dont 696 d'occupés, répartis sur 56 des 89 quadrats prospectés.

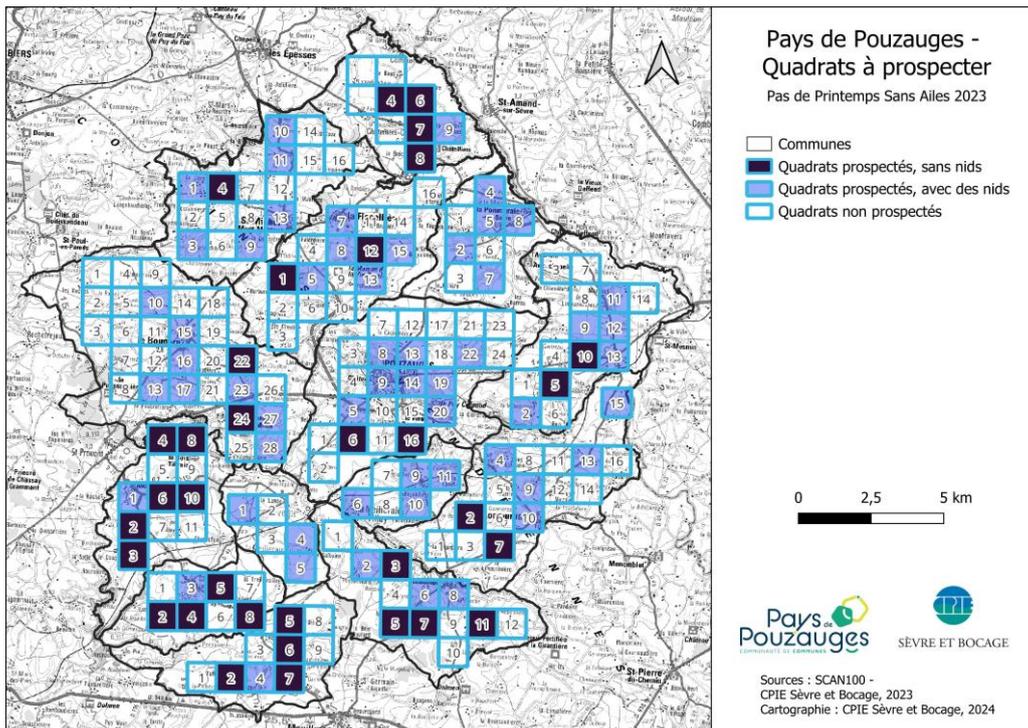


Figure 2 : Localisation des quadrats prospectés, SANS nids d'hirondelles en 2023

Rapportés au nombre de quadrats de 1 km<sup>2</sup> prospectés par communes, on obtient une densité de nids occupés par km<sup>2</sup> et par commune. Ainsi, c'est la commune de Saint-Michel-Mont-Mercure qui a hébergé le plus de couples en 2023 avec une densité de 15,4 nids occupés par km<sup>2</sup> et à l'inverse, seuls 0,4 nids d'hirondelles occupés au km<sup>2</sup> ont été recensés aux Châtelliers-Châteaumur.

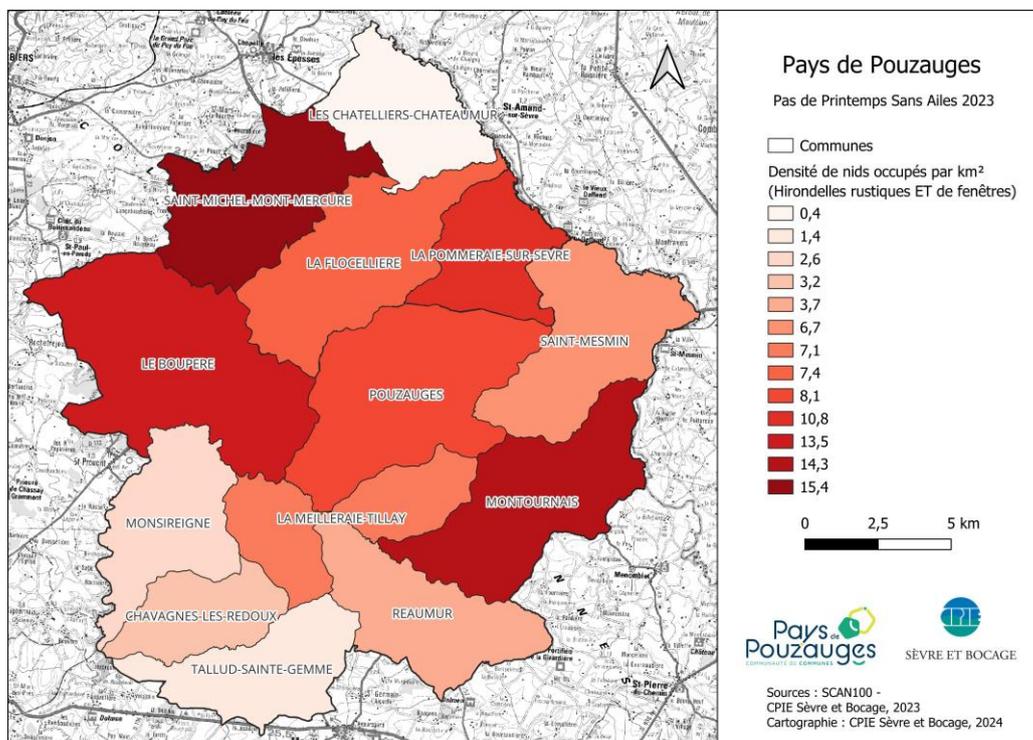


Figure 3 : Densité de nids occupés/km<sup>2</sup>, par commune, en 2023

Sur les 1 187 nids relevés lors des inventaires de 2023, 585 nids appartiennent à des Hirondelles rustiques, et 602 nids à des Hirondelles de fenêtres. La densité de nids sur les zones inventoriées est similaire pour les deux espèces (6,7 nids par km<sup>2</sup> en moyenne).

En 2023, les Hirondelles rustiques ont fréquenté plusieurs types d'habitats avec une préférence pour les Garages et appentis (34 %) ou encore les habitations, qu'elles soient récentes (21 %) ou anciennes (20 %). Concernant les paysages environnants, deux types se démarquent également des autres, il s'agit des zones de Bocage fréquentées à 49 % et des zones urbanisées fréquentées à 38 %.

En 2023, les Hirondelles de fenêtres ont clairement privilégié les bâtiments d'habitation pour s'installer, qu'ils soient anciens (55 %) ou récents (34 %).

Pour ce qui est des paysages situés à proximité des nids occupés en 2023, il s'agit principalement de zones urbanisées (93 %).

## COMPARAISON ENTRE 2012-2013-2014 ET 2023

En ne comparant que les résultats obtenus en 2012, 2013, 2014 et 2023 sur les **15 quadrats** ayant été suivis d'après le même protocole sur ces 4 années, une tendance d'évolution des populations d'Hirondelles en 10 ans sur le Pays de Pouzauges a pu être observée.

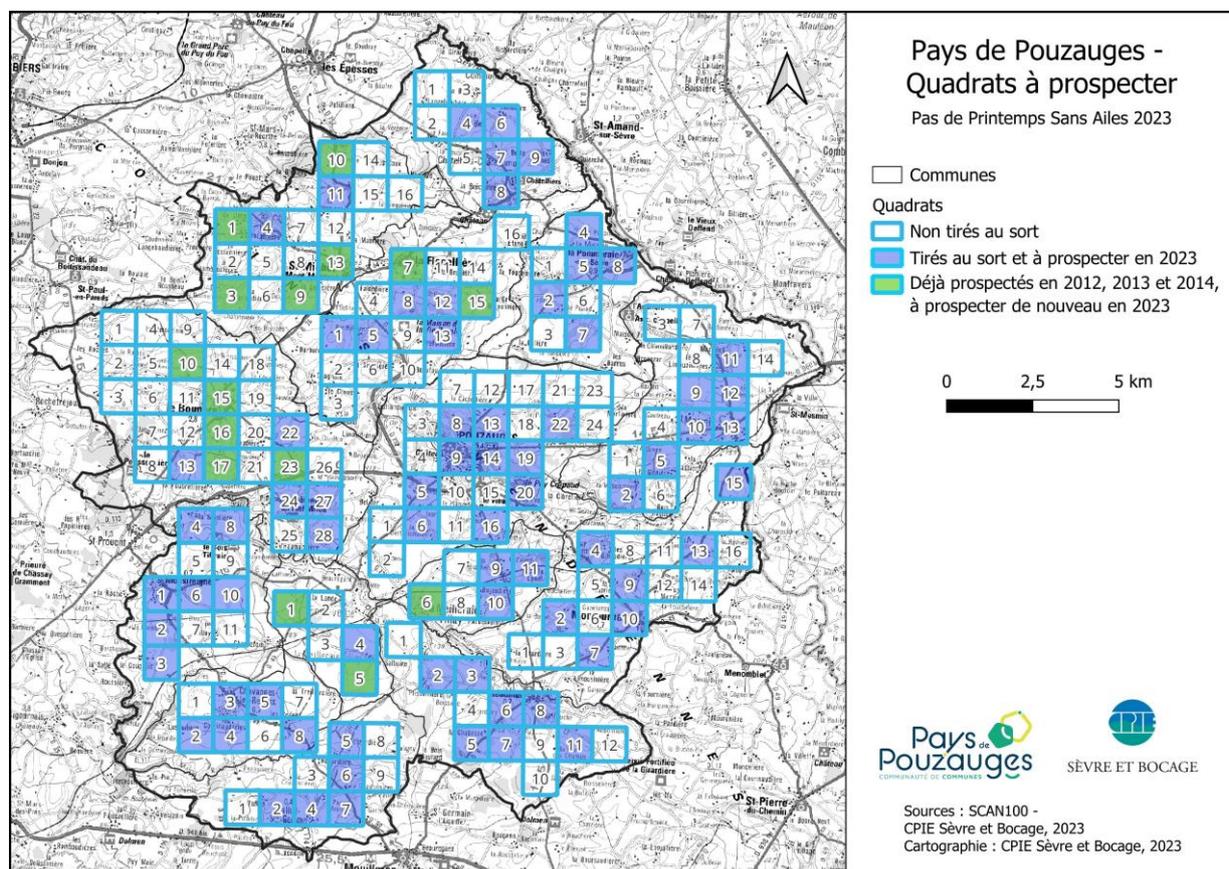


Figure 4 : Répartition des quadrats à prospecter en 2023 et déjà prospectés il y a 10 ans.

Il y a 10 ans, l'Hirondelle de fenêtres fréquentait à 74 % les bâtiments d'habitation anciens et à 15 % les récents (URCPIE, 2015) alors qu'en 2023, elle a fréquenté les anciens à 55 % et les récents à 32 %. Il semblerait qu'elle ait su s'adapter à l'évolution architecturale de l'habitat, voire même qu'elle trouve dans les constructions récentes des conditions plus favorables à sa nidification.

D'après le lot de données comparées ici, l'Hirondelle rustique semble avoir un nombre de nids stable depuis 2012. Par contre, l'Hirondelle de fenêtre a plus que doublé son nombre de nids en 2023 par rapport à il y a 10 ans. Ainsi, en 10 ans, le nombre total de nids d'hirondelles a augmenté de 82 % sur l'ensemble des quadrats concernés.

Cette tendance est suivie par le nombre de nids occupés : relativement stable pour l'Hirondelle rustique et en nette augmentation pour l'Hirondelle de fenêtres en 2023 (+ 105 % pour les deux espèces en 10 ans).

Par contre, le taux d'occupation des nids d'hirondelles de fenêtre n'est pas pour autant en augmentation. Il est plus important que pour l'Hirondelle rustique mais semble plutôt stable depuis 10 ans (+ 13 % d'évolution).

---

## ACTIONS DE CONSERVATION

Des actions de conservation sont applicables pour favoriser le maintien de ces populations, telles que :

- laisser un **accès à l'intérieur des bâtiments favorables entre mars et septembre** pour permettre la nidification.
- installer des **planchettes** à 50-70 cm sous les nids pour recueillir les fientes pouvant être sources de nuisances.
- prendre en compte les besoins de ces espèces lors de la **restauration des bâtiments** (support de façade granuleux, débords de toit > 40 cm, travaux à réaliser durant la période hivernale, ...).
- installer des **bacs de terre humide**, source de matériaux nécessaires à la construction des nids.
- rappeler la réglementation si nécessaire : **les hirondelles sont des espèces protégées et il est interdit de porter atteinte aux hirondelles, ainsi qu'à leurs nids (même inoccupés) ou encore à leurs couvées**, sous peine de sanctions. Il s'agit d'un délit passible de 3 ans d'emprisonnement et de 150 000 euros d'amende (article L415-3 du C.Env.).

---

## CONCLUSION

Dans un contexte général de baisse des effectifs, les populations d'hirondelles du Pays de Pouzauges ne semblent pas impactées et les populations d'hirondelles de fenêtres semblent même avoir augmenté en 10 ans.

L'Hirondelle de fenêtres a été principalement observée sur les façades des habitations des bourgs et les Hirondelles rustiques fréquentent plutôt des bâtiments annexes en zone rurale.

Les inventaires des hirondelles conduits entre 2012 et 2014 puis en 2023 sur le Pays de Pouzauges ont permis d'évaluer la densité de populations à un instant t ainsi que son évolution sur un pas de 10 ans. La reconduction de l'opération dans une dizaine d'années supplémentaire, suivant le même protocole, devrait permettre de continuer d'évaluer les tendances évolutives de cette densité de populations sur le territoire.

L'opération pourrait également être déclinée sur d'autres territoires qui seraient intéressés.